

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD
MRC DE COATICOOK**

SÉANCE ORDINAIRE DU SEPT JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF

À la séance ordinaire du conseil municipal d’East Hereford tenue à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église, East Hereford, le 7^e jour de janvier deux mille dix-neuf, étant la 1^{ère} assemblée ordinaire de la cent soixante-et-unième session.

Étaient présents	Mmes	Marie-Ève Breton, mairesse Nicole Bouchard, conseillère poste 1
	M.	Benoit Lavoie, conseiller poste 3
	Mmes	Anick-Nadia Gauthier Arbour, conseillère poste 4 Linda McDuff, conseillère poste 5
Étaient absents	---	Poste 2 – vacant
	---	Poste 2 – vacant

Ouverture de l’assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par la mairesse Marie-Ève Breton.

19-01-01 Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

19-01-02 Approbation du procès-verbal des assemblées du 3 décembre et du 13 décembre 2018

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des assemblées du 3 décembre et du 13 décembre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU de l’approuver tel que déposé, celui-ci étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des résolutions qu’il contient.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions du public

Aucune présence

RAPPORTS

Mairesse – Marie-Ève Breton

Rien à signaler

Conseillers

Les conseillers font rapport des développements dans leurs dossiers respectifs.

CORRESPONDANCE

19-01-03 Correspondance aux archives

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur:

- Invitation artistes et artisans
- Sûreté du Québec – rapport 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

19-01-04 Rapport financier au 31 décembre 2018

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	535 197,03	17 689,47
Déboursé de décembre	231 527,46	0
Revenus de décembre	163 675,72	0
Chèques en circulation	2 451,17	0
Solde à la Caisse	469 796,46	17 689,47
Solde réel	467 345,29	17 689,47
TPS-TVQ à recevoir	17 428,43	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-05 Présentation des comptes au 31 décembre 2018

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 31 décembre 2018;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU que ce conseil approuve les dépenses présentées et en autorise le paiement et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponibles. Le montant total des comptes à payer pour janvier est de 128 643,90\$ et le montant payé par délégation pour décembre est de 12 550,33\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCISIONS

19-01-06 Adoption du règlement 279-19 ayant pour objet la rémunération des élus de la municipalité d'East Hereford

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) d'adopter le règlement numéro 279-19 ayant pour objet la rémunération des élus de la municipalité d'East Hereford;
- 2) de porter ledit règlement au livre des règlements de la Municipalité d'East Hereford;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-07 Adoption du règlement 280-19 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs (rm460)

SUR PROPOSITION du conseiller Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) d'adopter le règlement numéro 280-19 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs (rm460);
- 2) de porter ledit règlement au livre des règlements de la Municipalité d'East Hereford;
- 3) de transmettre une copie de ce règlement en trois copies conformes à la MRC de Coaticook, dont copies seront distribuées à la Sûreté du Québec et à la cour municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-08 Autorisation permis d'alcool - Loisirs East Hereford

ATTENDU que Loisirs East Hereford organisent plusieurs activités extérieures pour s'assurer d'un financement adéquat et ce, au profit de diverses clientèles;

ATTENDU que les Loisirs East Hereford ont toujours sur place une équipe de bénévoles consciencieux qui s'assurent de la sécurité des activités;

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford juge ces activités essentielles pour la qualité de vie de son milieu ainsi que pour la survie de l'organisme;

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec les activités proposées;

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec la demande des Loisirs East Hereford auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) que le conseil municipal d'East Hereford autorise la demande de permis d'alcool;
- 2) qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-09 Emploi d'Été Canada 2019

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à préparer une demande au programme Emploi-été 2019 pour le service d'animation estivale. Elle est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-10 Proposition assurances 2019

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU de compléter les formulaires pour le renouvellement d'assurance en refusant tous les avenants proposés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-11 Entente Éco Peinture

ATTENDU que les matières recyclables sont de plus en plus diverses et variés;

ATTENDU que la municipalité d'East Hereford a une entente avec l'organisme Éco Peinture pour récupérer les produits;

ATTENDU que le bac de récupération que nous avons sert à recueillir plusieurs produits et qu'il est dorénavant possible de séparer ces produits en 2 catégories

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité d'East Hereford et l'organisme Éco Peinture, signent une nouvelle entente afin que ceux-ci puisse ajouter un bac de récupération supplémentaires servant à récupérer les produits usés. Aucun montant n'est demandé à la Municipalité et les bacs seront situés au 129, route 253, East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

19-01-12 Collaboration au projet d'acquisition de connaissance en eaux souterraines (PACES)

ATTENDU que l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ainsi que la Ville de Sherbrooke et les MRC de Memphrémagog, du Granit, du Haut-Saint-François, du Val Saint-François et Coaticook (ci-après les collaborateurs) se sont engagés à collaborer au projet de recherche intitulé : « Acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la région de l'Estrie » (ci-après PACES Estrie) ;

ATTENDU que les MRC partenaires du projet représentent l'ensemble des municipalités de leur territoire respectif;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) a versé à l'INRS la somme de 1 495 000\$ pour la réalisation du PACES Estrie;

ATTENDU que les retombées du projet apporteront des connaissances nouvelles sur la qualité et la quantité d'eau souterraine sur le territoire de l'Estrie;

ATTENDU que les collaborateurs ainsi que les municipalités auront accès à cette nouvelle source d'information et pourront profiter de formations sur l'utilisation de la donnée produite ;

ATTENDU que la première étape du projet nécessite l'acquisition des données déjà disponibles sur le territoire;

ATTENDU que les municipalités ont en leur possession des rapports d'intérêt (études hydrogéologiques, rapports géotechniques, etc.) pour le projet et que ceux-ci amélioreront la qualité des résultats de la recherche;

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) d'autoriser la secrétaire-trésorière à compléter et à signer le formulaire d'autorisation à la demande d'accès aux rapports hydrogéologiques que la municipalité et que la MRC détient concernant East Hereford.
- 2) de transmettre une copie du formulaire complété à la COGESAF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-13 Déclenchement de nouvelles élections pour combler les postes numéro 2 et 6 demeurés vacants

ATTENDU que les sièges numéros 2 et 6 sont demeurés vacants suite à la démission de 2 conseillers en 2018cette démission

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) d'entamer le processus d'élection partielle afin de combler les postes vacants;
- 2) d'autorise la secrétaire-trésorière à faire toute les démarches, à compléter et signer tous les documents requis, à payer les frais relatifs à cette nouvelle élection et à déterminer le jour du scrutin comme étant le 24 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-14 Arpenteur

ATTENDU que l'offre d'achat présentée à l'archevêché pour l'Église a été acceptée;

ATTENDU que des travaux d'arpentage sont requis afin de procéder au lotissement du cimetière;

ATTENDU qu'une offre de service a été présentée par la firme d'arpentage Meunier-Mercier en date du 7 janvier 2019

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITON de la conseillère Nicole Bouchard

APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) d'accorder le contrat d'arpentage à la firme Meunier-Mercier pour un montant total de 3295.00\$ + taxes;
- 2) d'engager le crédit de 3 295.00\$ + taxes pour ce contrat, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la facture par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-15 Achat de nouveaux ordinateurs

ATTENDU que le système informatique de la municipalité est désuet autant pour le bureau municipal que pour la bibliothèque

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITON de la conseillère Linda McDuff

APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) de se procurer, par l'entremise de la MRC de Coaticook, de nouveaux ordinateurs pour le bureau municipal et pour la bibliothèque
- 2) d'engager le crédit de 3 000.00\$ pour ces achats, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement des factures par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-01-16 Consentement à la divulgation de renseignements des dossiers de la municipalité au prochain gouvernement

ATTENDU que nous avons un nouveau député provincial dans la circonscription de Saint-François;

ATTENDU que certains dossiers de la municipalité sont conservés dans les bureaux de notre député;

POUR CES MOTIFS

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff

APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

1) d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer le formulaire de consentement à la divulgation des renseignements de mon dossier afin que les dossiers soient transférés à un potentiel nouveau gouvernement, le cas échéant et qu'ainsi ces dossiers ne soient pas détruits

2) de transmettre une copie de la présente résolution ainsi que du formulaire de consentement au bureau de la députée Geneviève Hébert;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DISPOSITIONS FINALES

19-01-17 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff

APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

que la séance ordinaire soit levée à 20h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

Janik Branchaud, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.